

Professions immobilières

RNCP2920 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	DEUST — Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques
Code(s) NSF	313
Code(s) ROME	C1501, C1504
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	10/02/2022

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE · SIRET : 11004401300040

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Les professions immobilières ont pour activité la gestion et la négociation de biens immobiliers (appartements, maisons, bureaux, commerces, terrains...) ainsi que les opérations de promotion immobilière. En syndic de copropriété, ce professionnel polyvalent est en contact régulier avec différents partenaires (services communaux, locataires, propriétaires...). Il calcule et règle les charges générales de l'immeuble (assurances, impôts, chauffage, électricité...). Il négocie aussi les contrats de maintenance. Il élabore avec les copropriétaires un plan d'entretien du patrimoine et effectue les prévisions de travaux (réfection, réhabilitation, aménagement). Il lance des appels d'offres et prend part au choix des entreprises. Il participe également au suivi des chantiers de construction.

Il gère un site immobilier dans un objectif de rentabilité (occupation, perception des loyers et baux...). Il fait respecter les obligations des propriétaires et des locataires. Il s'occupe du règlement à l'amiable des litiges. En cas de difficultés, il peut engager des poursuites judiciaires.

Dans une agence immobilière, il recherche les biens à louer ou à vendre dont il assure la promotion commerciale. Il expertise les biens et vérifie les informations données par les propriétaires. Sa connaissance du marché lui permet de conseiller les clients et les informer sur les lois et règlements concernant les opérations immobilières. Il les assiste dans leurs recherches, fait visiter les biens aux locataires et acheteurs potentiels, fait signer le compromis de vente ou l'engagement de location en fonction de garanties et de la réglementation en vigueur.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Avoir le sens du contact Analyser les besoins de la clientèle

Savoir argumenter et convaincre

Etre dynamique et rigoureux

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Ce professionnel travaille chez les syndics de copropriété, chez les promoteurs, dans les agences immobilières, chez les prestataires de services (dans le domaine de l'urbanisme, de la construction, du logement ou des assurances), dans les études notariales...

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La carte professionnelle « transactions immobilières » est obligatoire pour exercer l'activité d'agent immobilier ou d'administrateur de biens.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	2 313 €
Familles professionnelles (FAP)	R3X84 — Employés et professions intermédiaires de l'immobilier · tension 5/5 (Très élevée) R4X93 — Cadres agents immobiliers et syndics · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	11 605
Jugés difficiles à recruter	53 %
Emplois saisonniers	4 %
Familles professionnelles (FAP)	R3X84 — Employés et professions intermédiaires de l'immobilier R4X93 — Cadres agents immobiliers et syndics

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Enseignants et professionnels

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE
idem

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 520 €
Selon la branche	8 300 € – 9 700 €
Prise en charge	Branches concernées
8 520 €	Valeur par défaut · 209 branches
9 700 €	CPNE des Télécoms, CPNEFP de la branche de la promotion immobilière
8 400 €	CPNEF de l'audiovisuel

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 10/02/2022

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2920/>